

40 ANS APRÈS LA LOI VEIL

Droit à l'avortement : un médecin se souvient

RÉSUMÉ > La Loi dite Veil encadrant la dépénalisation de l'avortement en France, promulguée en janvier 1975, est le fruit d'un mouvement de désobéissance civique mené de haute lutte par des militants organisés en réseaux, regroupant des femmes et des hommes dont des avocats, des politiques et des médecins. Parmi ces derniers, Olivier Bernard, médecin généraliste et orthogéniste à Rennes, se souvient.

RÉCIT > **CHRISTINE BARBEDET**



Olivier Bernard

« Il faudra attendre le printemps 1975 pour voir appliqué à Rennes le droit à l'avortement », explique Olivier Bernard, médecin généraliste et orthogéniste, militant de la première heure au sein du réseau Choisir. « Rennes n'était pas un milieu très progressiste. Notamment, le professeur Toulouse, chef de service gynécologie de l'époque, était hostile à l'avortement. Il refusait qu'on pratique l'interruption volontaire de grossesse dans son service. » Seule une clinique privée, dirigée par Maurice Caillet, accède aux demandes des Rennaises, donnant priorité aux mineures, aux mères de famille nombreuse, aux femmes ayant de faibles ressources intellectuelles ou financières, relatent Patricia Godard et Lydie Porée dans leur ouvrage dédié à l'histoire du féminisme à Rennes¹.

À Rennes : bras de fer d'un neurologue et d'un néphrologue

Prêt à en découdre, un groupe de médecins s'organise pour contraindre à ouvrir un centre hospitalier, comme le préconise la loi. Olivier Sabouraud, chef de service de neurologie, et Dominique Chevet, néphrologue, font

CHRISTINE BARBEDET est journaliste et plasticienne. Elle est membre du comité de rédaction de *Place Publique Rennes*.

¹ *Les femmes s'en vont en lutte (histoire et mémoire du féminisme à Rennes, 1965-1985)*, Patricia Godard et Lydie Porée, éditions Goater, février 2014. www.histoire-feminisme-rennes.blogspot.fr/



pression et obtiennent la mise à disposition d'un bâtiment. Tout un symbole : le Pavillon Bernard est situé, à l'Hôtel-Dieu, à l'opposé du service de gynécologie. Le centre d'orthogénie ouvre en mars 1975. En octobre, ce sont quatre cents interventions qui ont été effectuées depuis l'ouverture, rappellent Patricia Godard et Lydie Porée dans leur ouvrage. En 1976, Olivier Bernard, jeune médecin grenoblois récemment installé dans la capitale bretonne rejoint l'équipe du centre d'orthogénie rennais qui compte une dizaine de médecins qui se relaient cinq jours par semaine. « C'était un lieu vétuste et sordide que l'accueil chaleureux savait rendre plus humain », explique-t-il. Les consultations et interventions s'y succèdent jusqu'en octobre 1982, date à laquelle le service est accueilli au sein de l'hôpital.

Olivier Bernard a alors quant à lui quelques années de pratique, exercées dans l'illégalité. Un engagement militant motivé par deux événements. « Débutant la médecine, une amie d'enfance m'avait demandé de l'accompagner auprès de ce que l'on nommait à l'époque, une faiseuse d'ange. Une expérience qui m'avait profondément troublé. » Par ailleurs, en 1972, en 4^e année de médecine, le jeune externe et stagiaire en réanimation médicale au CHU de Grenoble découvre une triste réalité : « J'ai été sous le choc. La majorité des lits était occupée par des femmes en état de septicémie, entre la vie et la mort à la suite de manipulations abortives dangereuses. De plus, le corps médical réagissait avec mépris

et ironie, considérant ces patientes comme des filles de mauvaise vie. Ces femmes mouraient dans le silence et dans le déni de la société. »

Avortements illégaux mais non clandestins

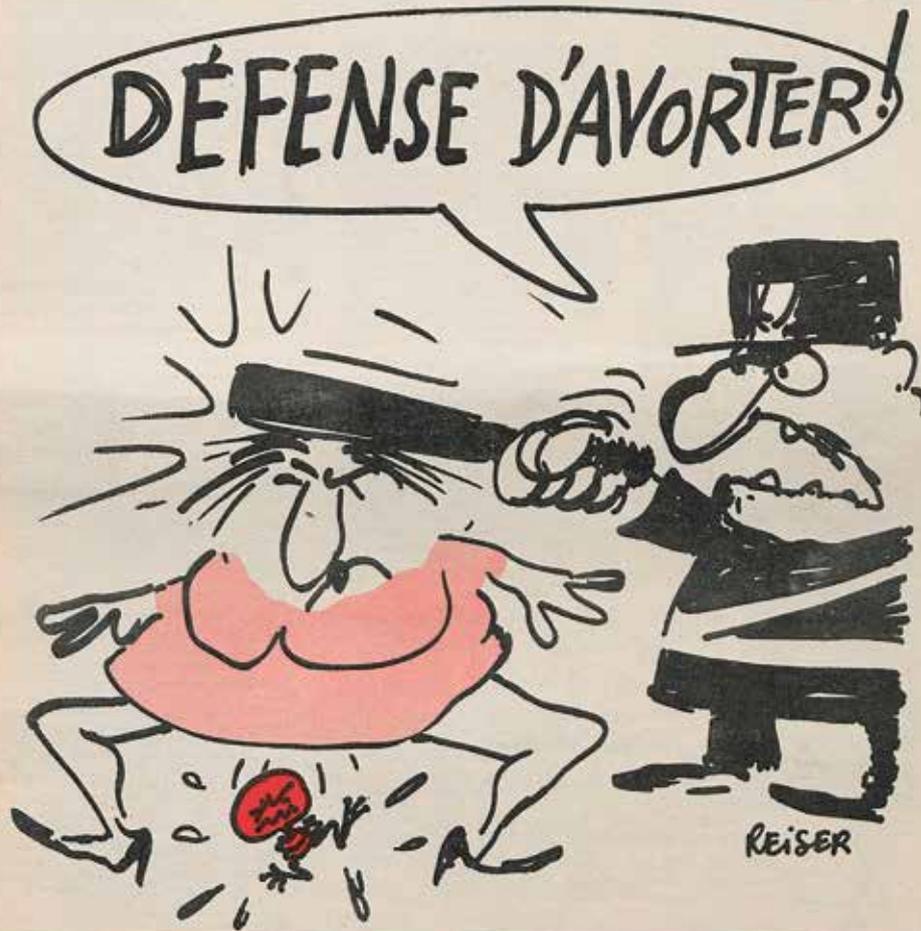
Olivier Bernard rejoint Annie Ferrey-Martin, médecin anesthésiste au CHU de Grenoble. Proche de Gisèle Halimi, celle-ci a créé l'antenne grenobloise de Choisir. « Nous avons organisé une première conférence avec Simone de Beauvoir. La salle était comble, au-delà de nos espérances. » À la sortie, les militants sont confrontés au désespoir des femmes, pour la plupart de milieu populaire, qui n'ont pas les moyens d'avorter dans une clinique privée ou à l'étranger. « Très vite, nous avons décidé de pratiquer des IVG. Au départ, nous n'avions pas de moyens, pas de local. Nous utilisions des sondes urinaires stériles prises à l'hôpital. Je les posais dans ma chambre en Cité U. » Dès les premiers saignements, les femmes sont envoyées auprès du chirurgien Pierre Fugain, grand résistant communiste. « Il les recevait de façon humaine et procédait au curetage. Tout cela se faisait de façon tacite. » Et de rappeler le contexte particulier grenoblois : « Nous étions en première ligne. Le chef de service était le Professeur Malinas, fondateur de l'association Laissez-les vivre avec le Professeur Jérôme Lejeune. Les avortements que nous pratiquions étaient certes illégaux, mais pas clandestins car nous les revendiquions. Ce professeur

Dessins de Cabu, extrait d'une bande dessinée parue dans le numéro du 27 novembre 1972 de Charlie Hebdo.



N° 100 — Lundi 16 octobre 1972 — 2 F

CHARLIE HEBDO



Une de Charlie Hebdo,
du 16 octobre 1972.





En 1974, manifestation à Rennes pour le droit à l'avortement et à la contraception.

déclarait dans le journal local, *Le Dauphiné Libéré*, que nous méritions la guillotine. »

La méthode d'avortement Karman adaptée d'une technique d'aspiration chinoise par le psychologue américain Harvey Karman, au début des années soixante-dix, marque un tournant décisif. Ce système d'aspiration par canule souple munie d'une seringue, simple et peu onéreux, est pratiqué entre cinq et huit semaines de grossesse. En juillet 1972, Olivier Bernard se rend à Londres pour se former. « C'est un chirurgien, une femme australienne qui, pendant 3 jours a assuré ma formation. Nous pouvions intervenir sans faire d'anesthésie générale. C'est moins traumatisant qu'avec la curette et il y a moins de risques d'hémorragie et de stérilité ultérieure. Cette méthode révolutionnaire est toujours utilisée. » Olivier Bernard revient en France, une valise pleine de canules. Il se souvient de son premier système d'aspiration fabriqué avec une pompe à vélo inversée. « Nous avons loué un local à Grenoble. Il y avait un seul médecin, Annie Ferrey-Martin, des étudiants et une infirmière. Au bout de six mois, nous avons pratiqué plus de 500 avorte-

ments. » La section grenobloise forme d'autres militants. Citons à Rennes, dès la fin de l'année 72, les Rennais Gilles Ravé et les sœurs Neuville. Ces derniers débute les avortements illégaux, début 1973, sous l'égide du réseau Choisir. Autre temps fort mentionné par Olivier Bernard : « Avec le comité pour la liberté de l'avortement et de la contraception, nous avons édité chez François Maspero un ouvrage important pour le mouvement : *Libérons l'avortement*. »

La désobéissance civique, un levier puissant

La lutte connaît son lot de pressions judiciaires et policières. En avril 1973, à Grenoble, les parents d'une jeune mineure portugaise portent plainte après l'avortement pratiqué sur leur fille. Annie Ferrey-Martin est arrêtée.

1974-2014 : l'IVG un droit universel !

Devant l'Assemblée nationale Le 26 novembre 1974, Simone Veil, ministre de la Santé sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, défendait la loi encadrant la dépénalisation de l'avortement en France. Elle commençait son discours par ses mots : « Je voudrais tout d'abord partager avec vous une conviction de femme. Je m'excuse de le faire devant cette assemblée presque exclusivement composée d'hommes. Aucune femme ne recourt de gaîté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame, cela restera toujours un drame ». Et d'expliquer la philosophie de cette proposition de modification de la loi jusque-là répressive : « Si le projet qui vous est présenté tient compte de la situation de fait existant, s'il admet la possibilité d'une interruption de grossesse, c'est pour la contrôler et autant que possible en dissuader la femme ». Cette loi s'inscrivait alors dans une politique familiale conservatrice. Adoptée, la ministre affirmera devant les médias : « C'est un progrès et non une victoire. L'avortement n'est jamais une victoire ! »



« Le lendemain, 10 000 personnes étaient dans les rues de Grenoble. Relâchée, elle sera inculpée, mais réhabilitée deux ans plus tard », se souvient Olivier Bernard. Lui-même sera arrêté et interrogé pour avoir programmé un film militant sur l'avortement réalisé par Charles Belmont et Marielle Issartel : *Histoires d'A*. Un documentaire qui circule sous le manteau, interdit de diffusion par le ministre des Affaires culturelles de l'époque. « Je me souviens du policier qui prenait ma déposition. Sur l'affiche, il y avait une citation du psychiatre et psychanalyste Wilhelm Reich "On ne ment pas un juste droit, on se bat pour lui". Il m'a demandé : "nom et adresse de ce Reich ?" ». Au final, la bobine du film est confisquée et Olivier Bernard est libéré : « La projection a finalement eu lieu à la Bourse du Travail, car le réalisateur est venu avec une copie... »

Rien ne peut arrêter ce mouvement de désobéissance civique rendu populaire par le Manifeste des 343 salopes, en 1971, relayé par celui des 321 médecins sortis de la clandestinité, en février 1973. « En créant un état de fait, nous souhaitons contraindre le gouvernement à légiférer.

Cette situation pour le ministre de l'Intérieur ne pouvait perdurer, car la loi était bafouée sans qu'il soit possible de poursuivre les contrevenants ! »

Aujourd'hui, le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse a été récemment réaffirmé par la quasi-unanimité de l'Assemblée nationale. Ce n'est pas tant les pressions des lobbyistes anti-avortement qui inquiètent à court terme Olivier Bernard, mais bien les baisses budgétaires et la logique comptable des directions hospitalières entraînant la fermeture de plus en plus de centres d'orthogénie dédiés, comme à Grenoble : « Ce sont souvent les chirurgiens des services de gynécologie qui pratiquent ces actes, considérés comme peu gratifiants et non prioritaires, et laissant rarement aux femmes le choix de la méthode employée, aspira-

Une de *Charlie Hebdo*
du 27 novembre 1972.

Moins de 2 000 IVG par an au centre d'orthogénie de Rennes

Actuellement, au Centre d'orthogénie du Centre hospitalier universitaire de Rennes, situé sur le site de l'Hôpital Sud, dix praticiens réalisent l'ensemble des interruptions volontaires de grossesse. Entre 2012 et 2013, le centre a enregistré environ 10 % d'augmentation des IVG, un phénomène potentiellement lié au retentissement médiatique sur la pilule de 3^e génération.

En 2012, 1 850 IVG ont été pratiqués, en 2013, 1 996 et en 2014, 1 923 avec un petit ralentissement au dernier trimestre. À voir si cette tendance se confirme en 2015, à distance de la « crise de la pilule de 3^e génération ».

L'âge médian des femmes qui ont recours à l'IVG est de 25 ans (50 % ont moins de 25 ans et 50 % ont plus de 25 ans). La grande majorité des IVG est pratiquée entre 20 et 30 ans : un âge de grande fertilité, mais pas de maternité. Pour rappel : l'âge moyen du premier enfant en France se situe autour de 30 ans.



tion ou médication, et du type d'anesthésie locale ou générale. » Et de conclure : « À plus long terme, la montée de forces rétrogrades qui se sont déjà manifestées autour de la Manif pour tous peut faire craindre tous les reculs au niveau des droits des femmes. La vigilance doit être de mise. » Toujours au nom du fait religieux et à côté de ces formes dévoilées d'obscurantisme, d'autres expressions plus rampantes sont aussi en action, visant à museler les femmes dans leur corps social. La co-veillance s'impose en résistance ! ■

Affiche du film *Histoires d'A*, documentaire militant sur l'avortement réalisé par Charles Belmont et Marielle Issartel, 1973.



Le Parlement réaffirme l'engagement de la France

Quarante ans plus tard de nouveau devant l'Assemblée nationale, Catherine Coutelle, députée (PS) présidente de la délégation aux droits des femmes, présentait une résolution réaffirmant ce droit fondamental qu'est l'interruption volontaire de grossesse. Adopté le 26 novembre 2014 par 143 voix contre 7, cet article unique non contraignant, mais hautement symbolique, a permis de rappeler la lutte menée au cours des années soixante-dix par « des militants et des militantes : médecins, avocats, politiques, qui se battaient pour l'abrogation de l'article du code Napoléon et de la loi de 1920 qui pénalisaient l'avortement. » Cette résolution parlementaire réaffirme un droit fondamental souvent contesté et donc fragile : « Cette mise en garde s'adresse surtout aux jeunes femmes et aux jeunes filles, il ne faut jamais nous endormir sur nos lauriers car les acquis ne sont jamais définitifs. Il nous faut rester des militantes de la cause des femmes car du chemin reste à parcourir », a rappelé Catherine Coutelle. Et d'évoquer le combat mené récemment par les femmes espagnoles qui ont fait reculer le gouvernement conservateur remettant en cause le droit à l'IVG, ou encore le combat des femmes dans les pays européens qui n'ont pas encore de législation favorable dans ce domaine tels la Pologne, l'Irlande, le Luxembourg, Chypre ou à Malte. Par cette résolution, la France réaffirme donc « son engagement à défendre et promouvoir en France, en Europe et dans le monde le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse pour toutes les femmes, le droit universel des femmes à disposer de leur corps, le rôle majeur de l'éducation à la sexualité et de la prévention en direction des jeunes, la nécessité de garantir l'accès des femmes à une information de qualité, à une contraception adaptée, et à un avortement sûr. »